

## Cosmétique du pouvoir d'achat

Michel Husson, *Regards*, Janvier 2008

L'une des premières lois du nouveau gouvernement s'appelait TEPA : travail, emploi et pouvoir d'achat. Quelques mois plus tard, il faut déjà en faire une autre sur le pouvoir d'achat. Cela veut dire que la précédente ne suffisait pas. Son seul effet immédiat était un nouveau cadeau aux riches et aux accédants à la propriété. Pour les salariés qui ont la « chance » d'en faire, il n'y avait que les heures supplémentaires mieux payées et défiscalisées (au frais de l'Etat). La nouvelle loi est donc une sorte de loi de rattrapage qui prévoit de lâcher du lest aux locataires jusque là oubliés, de permettre aux petites entreprises de verser une prime de 1000 euros nette de cotisations, et, juste en passant, de donner le coup de grâce aux 35 heures et d'arroser les petites entreprises de nouveaux cadeaux fiscaux annoncé par Sarkozy devant un parterre de patrons enthousiastes.

C'est plutôt habile : Sarkozy rebondit sur le mécontentement en feignant d'y répondre, et en profite pour porter l'estocade. Les RTT pourront être rachetées individuellement et les 35 heures pourront carrément disparaître, en fonction d'accords signés entreprises par entreprises. Les syndicats seront ainsi coincés entre la défense générale d'un acquis social et la pression de salariés à qui les patrons feront miroiter la possibilité immédiate de gagner plus. Le Medef a toutes les raisons de se frotter les mains.

Une partie des salariés aura effectivement la possibilité de gagner plus en travaillant plus si les patrons leur en donnent l'occasion. Mais, à terme, c'est l'ensemble des salariés qui ont tout à y perdre. Première raison : les effets sur l'emploi vont être désastreux. 2008 devrait être marqué par un ralentissement de la conjoncture et croissance et les mesures du gouvernement vont inciter les entreprises à recourir aux heures supplémentaires ou au rachat des RTT plutôt qu'à embaucher.

Deuxième raison : le recours à ces compléments de salaires va servir de substitut aux augmentations générales. Les patrons auront beau jeu de répéter jusqu'à plus soif le fameux slogan : vous voulez gagner plus, eh bien travaillez plus ! Ils se trouveront dans une position renforcée aussi par l'individualisation et les divisions résultant de l'accès inégal des salariés à ces mesures.

Troisième raison : si le pouvoir d'achat individuel n'augmente plus que par allongement de la durée du travail, cela veut dire que le salaire horaire est bloqué. Dans ce cas, la part des profits augmente au détriment de celle des salaires, puisque que les patrons peuvent capter l'intégralité des gains de productivité. Ce n'est donc pas une réponse à la revendication de pouvoir d'achat.

Les dernières données de l'Insee ont montré que le revenu salarial annuel stagnait depuis 20 ans, « redécouvrant » un résultat établi il y a plusieurs mois par le Cerc. Mais les comptes nationaux montrent aussi que la part des salaires a légèrement augmenté sur les dernières années. Pour réconcilier ces données contradictoires, il faut prendre en compte deux phénomènes. Le premier est que les grands groupes du CAC 40 réalisent les deux tiers de leur chiffre d'affaires - et donc une proportion similaire de leurs profits - à l'étranger. Le second est que les très hauts salaires représentent une fraction croissante de la masse salariale tandis que la précarisation de l'emploi fait progresser la proportion de bas salaires.

Les récentes mesures pour le pouvoir d'achat, comme celles sur les heures supplémentaires, ne vont pas résorber ces distorsions, parce qu'elles vont s'appliquer à l'aveuglette, et n'auront qu'un effet transitoire faute de poser le principe d'une progression générale des salaires plus équitable. Selon que vous travaillez dans un grand groupe ou une petite entreprise, que vous pouvez ou non faire des heures sup, que vous êtes un homme à temps plein ou une femme à temps partiel, que vous êtes à 35 heures ou à 39 heures, que vous êtes au forfait-heures ou non, la progression de votre salaire sera différente dans les mois à venir. Sans oublier que si vous êtes chômeur, votre chance de retrouver un emploi sera diminuée par les mesures prises.

Et puis, dans six mois ou dans un an, viendront les mesures fiscales (TVA ou CSG, « sociales » ou pas) qui destinées à récupérer, et au-delà, les gains éventuels de pouvoir d'achat. Entre les mesures cosmétiques et la réalité perçue, la course de vitesse est donc engagée avec, en ligne de mire, le nécessaire « tous ensemble ».